

Québec, le 9 octobre 2003

## Attestation des prix des timbres cutanés d'estradiol-17B inscrits à la *Liste de médicaments* du 1<sup>er</sup> octobre 2003

Nous avons été informés que certains fabricants vous ont transmis des renseignements attestant qu'il y avait des erreurs de prix dans la *Liste de médicaments* du 1<sup>er</sup> octobre 2003 pour les médicaments ci-dessous.

Estraderm 50	00756857
Estraderm 100	00756792
Estradot	02244000
Estradot	02244001
Estradot	02244002
Vivelle 50	02204428
Vivelle 100	02204444

Nous vous confirmons que les prix publiés dans l'édition du 1<sup>er</sup> octobre de la *Liste de médicaments* sont conformes au règlement du Ministre publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Par conséquent, les prix payables par la Régie sont ceux qui figurent dans la *Liste de médicaments*. Ainsi, aucun excédent ne peut être chargé aux personnes assurées du régime public d'assurance médicaments.

Nous tenons à souligner que tout avis de changement à la *Liste de médicaments* doit provenir de la Régie de l'assurance maladie qui est l'organisme responsable de la publication du contenu de la *Liste* et de toutes les modifications, le cas échéant.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie
Association québécoise des pharmaciens propriétaires